



SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2020-2023

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

PREAMBULE

Le premier Schéma Départemental des Services aux Familles du département de la Lozère (SDSF48), signé pour la période 2016 – 2019, a fait l'objet d'une évaluation positive des parties signataires, tant du point de vue de la progression des services apportés aux familles que de celui de la dynamique partenariale qu'il a permis d'enclencher.

Il constitue aujourd'hui un outil précieux dans la promotion de l'égalité des chances dès le plus jeune âge et contribue à améliorer de manière concrète l'accès pour chaque lozérien aux services publics, dans les domaines de la petite enfance, enfance-jeunesse, soutien à la parentalité, accès aux droits et animation de la vie sociale.

Fort de ces résultats, le comité de pilotage réuni en date du 31 janvier dernier, sous la présidence de la représentante de l'Etat, a acté le principe d'un renouvellement du schéma départemental des services aux familles pour une période courant de 2020 à 2023.

Ce nouveau SDSF s'inscrit dans la continuité des travaux entrepris pendant la période antérieure, notamment le développement de l'ensemble des modes d'accueil du jeune enfant, le maillage départemental de services à destination des jeunes et de leurs parents, en cohérence avec les orientations des services de la Caisse Commune de Sécurité Sociale, du Département, de la Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), de l'Education Nationale, de la MSA, et de l'UDAF.

Le SDSF s'appuie sur un diagnostic territorial partagé par les parties signataires. Son plan d'action a fait l'objet de travaux institutionnels dans la durée, au plus près des préoccupations des territoires concernés, grâce notamment au déploiement progressif des Conventions Territoriales Globales (CTG) sur chaque Communauté de communes et des Chartes territoriales avec les familles portées par la MSA.

Ces CTG sont désormais tripartites, leur élaboration et leur signature étant partagées entre la CCSS, le Département et la DDCSPP, et de façon ponctuelle par la MSA.

Le comité de pilotage du SDSF veille à la mise en œuvre et à l'évaluation du plan d'action pluri annuel, dont l'avancée fait l'objet d'une présentation annuelle à l'ensemble des partenaires. Des comités techniques partenariaux sont chargés de mettre en œuvre les fiches actions de chacune des thématiques du schéma que sont la petite enfance et l'enfance, la politique jeunesse, le soutien aux parents.

Dans un souci de rationalisation de l'action partenariale et de cohérence des politiques menées, la thématique de l'Animation de la vie sociale, jusque-là présentée dans un document distinct, intègre désormais le présent schéma.

L'engagement et la coordination étroite de tous les acteurs locaux des politiques publiques envers les familles, constituent un véritable enjeu pour notre territoire, en particulier dans la situation de crise sanitaire que nous traversons et des conséquences sociales qu'elle pourrait avoir.

Le SDSF de la Lozère est un document public : il est disponible sur chacun des sites internet des partenaires signataires.

Fiche d'identité de la Lozère



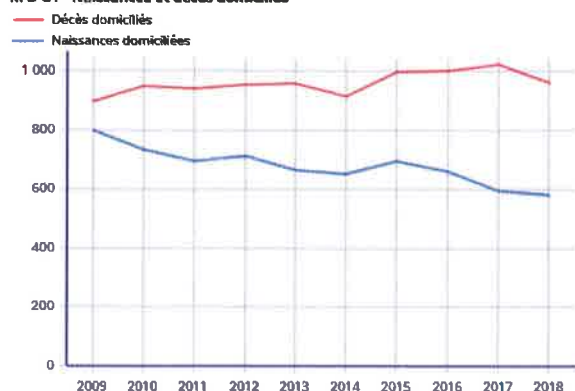
Population de la Lozère (INSEE)

2017	2012
76 601 hab.	76 889 hab.

Densité de population (INSEE 2017)

- en Lozère : 14.8 habitants au km²
- en France : 118.8 habitants au km²

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Taux de natalité (2017)

- Lozère : 8.8 ‰
- France : 11.4 ‰

Taux de pauvreté (2017)

- Lozère : 14.9 %
- France : 14.5 %

ZRR : L'ensemble des EPCI du Département sont classés en Zone de Revitalisation Rurale.

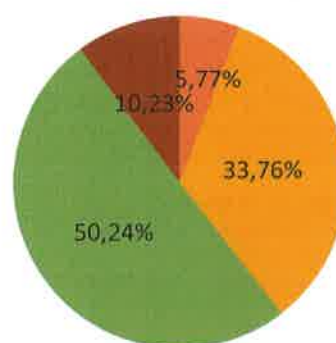
Taux global d'offre d'accueil petite enfance (2017)

- Lozère = 70.72 %
- France = 58 %

Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH (2020)

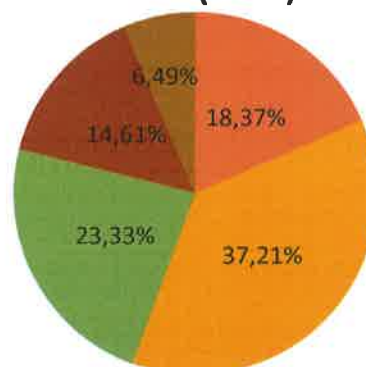
- Moins de 3 ans : 6
- 4-6 ans : 30
- 7-12 ans : 132
- 13 – 17 ans : 102

Structure des familles en Lozère (2018)



- Taux de couples sans enfant CAF/MSA
- Taux de couples avec enfant(s) CAF/MSA
- Taux de personnes isolés CAF/MSA
- Taux de familles monoparentales CAF/MSA

Répartition des jeunes en Lozère (2018)



- Nombre enfants CAF 0-3 ans
- Nombre enfants CAF 4-10 ans
- Nombre enfants CAF 11-14 ans
- Nombre enfants CAF 15-17 ans
- Nombre enfants CAF 18-21 ans

LES FICHES THEMATIQUES

2020 2023

THEMATIQUE

PETITE ENFANCE

THEMATIQUE : PETITE-ENFANCE

Contexte : Convention d'Objectifs et de Gestion Cnaf – Stratégie de lutte contre la pauvreté – Schéma des solidarités

La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté se donne comme priorité la lutte contre la pauvreté des enfants et la promotion de l'égalité des chances, dès la petite enfance. Favoriser l'accueil dès le premier âge constitue un levier essentiel pour réduire les inégalités liées à l'origine sociale.

La COG :

- redynamiser l'offre d'accueil des moins de 3 ans, conforter l'offre existante et poursuivre le rééquilibrage territorial (bonifications handicap et mixité sociale)
- poursuivre le maillage territorial des RAM
- poursuivre le soutien à l'exercice de la profession d'assistante maternelle.

Axes et Actions	Objectif - Résultat attendu	Calendrier	Acteurs
Axe 1 : Travailler les besoins d'offre d'accueil sur les territoires en déficit et conforter l'existant sur les autres territoires			
Action 1 : Sensibiliser et informer les élus sur les besoins réels d'offre d'accueil à l'occasion des CTG	Réaliser cette action sur les 10 communautés de communes du Département.	2020-2023	CCSS
Action 2 : Mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre des CTG : <ul style="list-style-type: none"> - Mont-Lozère : pallier le déficit d'offre d'accueil petite-enfance sur le bassin Mont-Lozère et Goulet - Haut-Allier : évaluer les besoins en mode de garde des moins de 6 ans sur la communauté de communes - Gévaudan : veiller à la fréquentation de la crèche, du LAEP, et du RAM 	Répondre aux besoins repérés sur les territoires.	2020-2023	CCSS MSA Département
Action 3 : Apporter un conseil technique et une expertise aux professionnels désireux de s'installer en MAM Projet 2020 : au Chastel Nouvel et à Florac	Faciliter et favoriser l'installation de ce mode d'accueil sur les territoires déficitaires.	2020-2023	Département CCSS MSA

Action 4 : Soutenir la création de structures d'accueil du jeune enfant, après étude des besoins (micro-crèches, MAM, LAEP, RAM)		2020-2023	CCSS Département MSA UDAF
Action 5 : Accompagner les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant présentant des fragilités	Veiller au maintien de l'offre existante Valoriser les bonnes pratiques	2020-2023	CCSS Département
Action 6 : faciliter les remplacements entre assistants maternels exerçant en MAM		2021	Département
Axe 2 : Favoriser l'accessibilité des structures aux enfants en situation de handicap et aux familles défavorisées et/ou confrontées à des événements fragilisants			
Action 1 : Enfants en situation de handicap : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du bonus financier « inclusion handicap » dans les crèches • Formaliser un « pôle ressources handicap » (Lc FPT-CNAF). 	Favoriser l'intégration des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun Favoriser le maintien dans l'emploi des familles confrontées au handicap d'un enfant. Favoriser l'intégration des enfants issus de familles vulnérables comme le prévoit le plan pauvreté 2018.	2020-2022	CCSS DDCSPP Département Cité Cap' MDPH UDAF (PIF et RAM) CAMSP MSA EN
Action 2 : Enfants issus de familles défavorisées : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du bonus financier « mixité sociale » dans les crèches • Faire connaître les dispositifs financiers aux familles (CMG, PajeEmploi + aides à la scolarité) • Travailler l'accès aux bénéficiaires du RSA 	Favoriser l'intégration des enfants issus de familles vulnérables comme le prévoit le plan pauvreté 2018. Favoriser le maintien dans l'emploi des familles confrontées au handicap d'un enfant.	2021	CCSS DDCSPP Département MDPH UDAF (PIF et RAM) MSA EN

<p>Action 3 : Familles monoparentales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre de Travail Social à construire au regard de la doctrine CAF. • Travailler l'accès aux bénéficiaires du RSA 		2021	CCSS Département
Axe 3 : Soutenir la formation professionnelle			
<p>Action 1 : organiser en partenariat des sessions de formation continue en direction des professionnels de la petite-enfance.</p>		2020-2023	CCSS Département DDCSPP UDAF (RAM) GRETA EN
<p>Action 2 : poursuivre les réunions partenariales en direction des directeurs de crèche et d'ACM.</p>	Réalisation des réunions 2 à 3 fois par an.	2020-2023	CCSS Département DDCSPP
<p>Action 3 : promouvoir les métiers de la petite enfance (territoires en déficit d'offre)</p>		2020-2023	CCSS Département DDCSPP UDAF (RAM)
<p>Action 4 : favoriser la pratique réflexive dans un groupe du type AAP</p>		2020-2023	CCSS Département UDAF (RAM)
Axe 4 : Informer les familles de l'offre d'accueil existante			
<p>Action 1 : promouvoir le site Internet www.monenfant.fr, et élaborer des outils de communication à destination des professionnels médico-sociaux</p>	Favoriser l'accès de toutes les familles du département à l'information sur les différents modes de garde (soutien des parents dans la recherche d'une offre, accompagnement dans leur rôle d'employeur).	2020-2021	CCSS Département MSA UDAF (RAM) DDCSPP

<p>Action 2 : Mettre en place des réunions régulières avec les représentants des associations représentantes des assistants maternels</p>		2021	CCSS Département
<p>Action 3 : Développer la mission complémentaire du RAM à travers le lieu d'information</p>		2020	CCSS Département MSA UDAF (RAM)
<p>Action 4 : déployer l'intervention du Ram sur l'ensemble du département pour couvrir 100% des territoires</p>		2020-2023	CCSS Département MSA UDAF (RAM)
<p>Action 5 : Informer toutes les familles sur les possibilités de financement des modes de garde (aides diverses, tiers payants...)</p>		2021	CCSS Département MSA UDAF (RAM)

THEMATIQUE

ENFANCE - JEUNESSE

THEMATIQUE : ENFANCE - JEUNESSE

Contexte : Convention d'Objectifs et de Gestion Cnaf – Stratégie de lutte contre la pauvreté – Schéma des solidarités

La **stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** porte un modèle social de l'émancipation et se donne comme priorité l'investissement social par la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, le développement de la mixité sociale dès le premier âge.

La COG :

- engagement pour l'accès aux droits et à l'autonomie des 12-25 ans (renforcer de la présence éducative auprès des jeunes dans des structures qui répondent à leurs besoins, généralisation d'une nouvelle offre, favoriser leur prise de responsabilité – projets portés par les ados, BAFA/BAFD, FJT)
- poursuivre une politique d'accessibilité des ALSH sur les temps du mercredi, et pour les enfants en situation de handicap
- soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances ;

Axes et Actions	Résultat attendu	Calendrier	Acteurs
Axe 1 : Travailler les besoins d'offre d'accueil sur les territoires en déficit et conforter l'existant sur les autres territoires			
Action 1 : Sensibiliser et informer les élus sur les besoins d'offre d'accueil à l'occasion des CTG.	Réaliser cette action sur les 10 communautés de communes du Département.	2020-2023	CCSS Département
Action 2 : Mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre des CTG : <ul style="list-style-type: none"> - Cœur de Lozère : répondre au déficit d'offre d'accueil des moins de 6 ans (ALSH) - Randon-Margeride : affiner les besoins d'accueil des 4-6 ans et réfléchir à des réponses possibles - Gévaudan : relancer l'accueil adolescent et installer un Promeneur du Net - Hautes terres de l'Aubrac : pérenniser l'offre en direction des 11-14 ans au travers du « Pass Aubrac » 	Répondre aux besoins repérés sur les territoires.	2020-2023	CCSS DCCSPP Département MSA

<p>Action 3 : Travailler en partenariat autour d'une offre d'accueil pour les 11-17 ans.</p>	<p>Proposer une offre d'accueil adaptée aux jeunes de 11-17 ans, ou 14-17 ans.</p>	<p>2020</p>	<p>CCSS DDCSPP MSA</p>
<p>Action 4 : déployer et communiquer sur les appels à projets jeunes par une action inter partenariale</p>	<p>Développer le sens des responsabilités et les actions à caractère collectif Déployer des dispositifs « ambassadeurs harcèlement » dans les collèges</p>	<p>2021</p>	<p>CCSS MSA DDCSPP Département EN</p>
<p>Axe 2 : Favoriser l'accessibilité des structures aux enfants en situation de handicap et aux familles défavorisées et/ou confrontées à des événements fragilisants</p>			
<p>Action 1 : Enfants en situation de handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Poursuivre le travail engagé lors de la formation sur l'accueil des enfants en situation de handicap (ex : charte qualité, formation complémentaire, groupe de travail avec les professionnels des ACM) ● Formalisation d'un pôle ressource (Lc FPT) ● Inclure les élèves en situation de handicap 	<p>Permettre à toutes les familles un égal accès aux structures d'accueil et aux dispositifs leur permettant de concilier vie familiale, sociale et professionnelle. Mise en place du service public de l'école inclusive (UE externalisées)</p>	<p>2021</p>	<p>CCSS DDCSPP Département Cité Cap' MSA EN</p>
<p>Action 2 : Enfants issus de familles défavorisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mettre en place une tarification modulée dans les ALSH. ● Favoriser le départ en vacances des enfants issus de familles défavorisées et/ou en situation de fragilité. ● Travailler l'accès aux bénéficiaires du RSA ● Favoriser les premiers départs en vacances ● Développer l'information systématique des familles sur l'ensemble des aides à la scolarité et à la vie scolaire de l'enfant ● Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants 	<p>Communiquer sur l'opération « 1^{er} départs en vacances » Lutter contre les inégalités sociales en milieu scolaire pour favoriser la réussite de tous les élèves. Favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union Européenne, volontaires, en les impliquant dans la scolarité de leur enfant.</p>	<p>2021</p>	<p>CCSS DDCSPP Département MSA EN</p>

<p>Action 3 : Familles monoparentales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre de Travail Social à construire au regard de la doctrine CAF. 		2021	CCSS
<p>Action 4 : Enfants issus de parents en situation de handicap</p>		2022	Département Association Le Clos du Nid
Axe 3 : Développer la qualité éducative des accueils			
<p>Action 1 : Soutenir la formation professionnelle en organisant en partenariat des sessions de formation continue thématique en direction des professionnels de l'enfance et de la jeunesse.</p>	Permettre aux professionnels de compléter leurs connaissances et de les actualiser.	2020-2023	CCSS Département DDCSPP UDAF (RAM)
<p>Action 2 : poursuivre les réunions partenariales en direction des directeurs d'ACM, deux fois par an</p>	Informier les organisateurs sur l'évolution du cadre réglementaire, les pistes d'amélioration repérées en termes de qualité et les ressources pédagogiques accessibles sur le territoire.	2020-2023	CCSS Département DDCSPP
<p>Action 3 : poursuivre le développement de la charte qualité des ACM</p>	Accompagner les ACM au développement des axes de la charte.	2020-2023	CCSS Département DDCSPP MSA
<p>Action 4 : Poursuivre le développement de la présence éducative des acteurs jeunesse sur le net, au travers du réseau Promeneurs du Net</p>	Accompagner la formation des PDN Fédérer les PDN autour des bonnes pratiques	2020-2023	CCSS DDCSPP

Axe 4 : Informer les familles de l'offre d'accueil existante			
<p>Action 1 : promouvoir le site Internet www.monenfant.fr et élaborer des outils de communication à destination des professionnels médico-sociaux</p>	<p>Favoriser l'accès de toutes les familles du département à l'information sur les différents modes d'accueil (soutien des parents dans la recherche d'une offre).</p>	<p>2020-2021</p>	<p>CCSS Département DDCSPP UDAF (RAM)</p>

THEMATIQUE

PARENTALITE

THEMATIQUE : PARENTALITE

Contexte : Convention d'Objectifs et de Gestion Cnaf – Stratégie de lutte contre la pauvreté – Schéma des solidarités

Préserver les droits fondamentaux des enfants et l'égalité des chances pour rompre la reproduction de la pauvreté sont deux axes majeurs de la **stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté**.

La COG :

Renforcer la visibilité, la structuration et la cohérence des dispositifs

- Mettre à disposition des familles et des partenaires l'ensemble des ressources et actions relatives au soutien à la parentalité et en assurer la promotion.

Favoriser la qualité des liens parents/enfants aux moments clés de la vie familiale :

- Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant en améliorant les dispositifs existants et en concourant à leur bonne articulation
- Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents
- Prévenir les conflits et accompagner les ruptures familiales

Axes et Actions	Résultat attendu	Calendrier	Acteurs
Axe 1 : Favoriser la coordination des acteurs et donner de la lisibilité au soutien à la parentalité			
Action 1 : Réunir les instances de soutien à la parentalité, une fois par an	Bilan et perspectives parentalité pour l'année en cours et à venir	2020-2023	CCSS DDCSPP Département MSA EN Association des maires, UDAF, associations....

<p>Action 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser les actions parentalité (journées des familles, récré des familles, actions portées par les Espaces de Vie Sociale,...) • Identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité via les diagnostics des CTG et de la Charte des familles 	<p>Permettre aux parents de mieux connaître les acteurs sur le territoire et au plan départemental</p> <p>Partager un temps avec son enfant</p> <p>Favoriser l'interconnaissance et le travail en réseau des acteurs</p>	<p>2020-2023</p>	<p>CCSS</p> <p>Partenariats à adapter selon les acteurs du territoire</p> <p>Département</p> <p>MSA</p> <p>UDAF (RAM)</p>
<p>Action 3 :</p> <p>Organiser une rencontre annuelle (formation, journée d'études, world café...) rassemblant tous les acteurs du soutien à la parentalité et l'ouvrir aux parents.</p>	<p>Favoriser l'interconnaissance des acteurs</p> <p>Echanger autour des pratiques professionnelles</p> <p>Mieux faire connaître les actions de soutien à la parentalité par les partenaires</p>	<p>2020-2023</p>	<p>CCSS</p> <p>DDCSPP</p> <p>Département</p> <p>EN</p> <p>MSA</p> <p>Partenariats à adapter</p>
<p>Action 4 :</p> <p>Favoriser l'information des familles et des professionnels autour des dispositifs et des actions de soutien à la parentalité sur les territoires (sur place et via les réseaux sociaux, le site monenfant.fr, caf.fr, mails...)</p>	<p>Renforcer la visibilité des actions de soutien à la parentalité et des dispositifs</p>	<p>2020-2023</p>	<p>CCSS</p> <p>DDCSPP</p> <p>Département</p> <p>EN</p> <p>MSA</p> <p>UDAF (RAM)</p> <p>Et partenaires</p>

Axe 2 : Développer une offre équilibrée en termes de soutien à la parentalité

<p>Action 1 : Permettre aux parents d'avoir un service de proximité visant à favoriser le temps de la séparation et le maintien du lien social</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'étude des besoins en matière d'implantation de LAEP, 	<p>2020-2023</p>	<p>CCSS DDCSPP Département EN MSA Collectivités territoriales</p>
<p>Action 2 : Renforcer le soutien des parents dans la scolarité de leurs enfants et adolescents et dans leurs relations avec l'école et de mieux articuler le dispositif Clas avec les autres dispositifs de soutien à la parentalité</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création de café des parents dans certains établissements scolaires du 2nd degré ➤ Poursuivre les actions « Devoirs faits » dans tous les collèges 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à tous les élèves de bénéficier d'un cadre et d'un soutien adapté à sa scolarité - Poursuivre l'étude des besoins en matière d'implantation de CLAS 	<p>2020-2023</p>	<p>CCSS DDCSPP Département EN MSA</p>
<p>Action 3 : Accompagner les parents allophones pour les rapprocher de l'école et leur permettre de mieux maîtriser le français</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'ateliers dans le cadre du dispositif OEPRE « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » - Permettre eux parents de mettre en œuvre leurs compétences parentales grâce à une meilleure maîtrise du français et connaissance de l'organisation scolaire 	<p>2020-2021</p>	<p>DDCSPP CCSS Département EN</p>

Axe 3 : Pérenniser les associations de soutien à la parentalité existantes et favoriser l'émergence de nouvelles associations			
<p>Action 1 : Permettre à l'ensemble des parents du territoire lozérien de bénéficier de services et d'animations</p> <p>Action 2 : Encourager la création de nouvelles associations, ou mobiliser des associations existantes, dans le champ du soutien à la parentalité</p>	<p>Mobiliser plusieurs sources de financement permettant de pérenniser les associations</p> <p>Identifier les associations locales susceptibles de porter des actions de soutien à la parentalité</p>	<p>2020-2023</p>	<p>CCSS DDCSPP Département EN MSA UDAF Communautés de communes</p>
Axe 4 : Accompagner les familles autour d'un événement qui les fragilise			
<p>Action 1 : Proposer une offre de services aux familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclarant l'arrivée d'un enfant - Déclarant un enfant en situation de handicap ou malade - En situation de séparation - En situation de mono-parentalité - Endeuillées par la perte d'un enfant ou d'un conjoint <p>Action 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer une offre de services aux exploitants ou salariés agricoles, malades, victimes d'un accident de travail ou de la vie privée, - Fournir un soutien aux aidants de proches en situation de handicap 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les familles, valoriser leurs droits, et les orienter vers d'autres dispositifs si nécessaire - Recourir aux interventions d'aide à domicile financées par la CCSS <p>Service de remplacement pour les exploitants agricoles</p> <p>Prévoir un service de relayer</p>	<p>2020-2023</p>	<p>CCSS Département</p>
<p>Action 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournir un soutien aux aidants de proches en situation de handicap 	<p>Service de remplacement pour les exploitants agricoles</p> <p>Prévoir un service de relayer</p>	<p>2020-2021</p>	<p>MSA Département MDPH</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Aider au maintien dans l'emploi 	<p>Réaliser un accompagnement pluridisciplinaire en vue du maintien et/ou du reclassement dans l'entreprise ou l'exploitation agricole.</p>		
<p>Action 3 : prévenir les conflits</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la médiation familiale sur l'ensemble du territoire - Développement d'espaces de rencontres 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le maillage et la connaissance du dispositif - Maintenir le lien parent/enfant - Identifier les besoins pour adapter l'offre et mieux répondre aux besoins des parents séparés - Proposer des solutions adaptées aux parents rencontrant des difficultés pour exercer leurs droits de visites 	<p>2020-2023</p>	<p>CCSS Département DDCSPP CIDFF</p>
<p>Action 4 : renforcer l'accompagnement des familles en difficultés financières</p>	<p>Promouvoir l'accompagnement budgétaire auprès des familles en présentant l'offre mise en œuvre sur le territoire au sein des Maisons Départementales des Solidarités et du Point Conseil Budget</p>	<p>2020-2023</p>	<p>DDCSPP Département UDAF</p>
<p>Action 5 : Encourager le départ en vacances de familles confrontées à des difficultés d'organisation ou à des difficultés spécifiques (crises agricoles, besoin de répit)</p>	<p>En partenariat avec les acteurs locaux, accompagner les familles pour concrétiser un projet de départ en vacances</p> <p>Encourager le départ en vacances intergénérationnels (séjours Part'âge)</p> <p>Prévenir le risque d'épuisement et de suicide</p>	<p>2020-2023</p>	<p>CCSS Département MSA</p>

THEMATIQUE

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

THEMATIQUE : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Contexte : Convention d'Objectifs et de Gestion Cnaf - Schéma des solidarités

La COG :

- Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale en renforçant leur présence sur les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante
- Approfondir l'offre d'accompagnement des familles et des jeunes par les structures d'Animation de la Vie Sociale

Axes et Actions	Résultat attendu	Calendrier	Acteurs
Axe 1 : Renforcer le maillage territorial des structures de l'Animation de la vie sociale			
Action 1 : Soutenir la création de nouvelles structures	<ul style="list-style-type: none">- Création ou redynamisation de structures AVS sur les territoires repérés suite aux diagnostics CTG- Mise en œuvre de diagnostics de préfiguration	2020-2023	CCSS Elus Partenaires CTG Département Fédération Régionale des Centres Sociaux MSA
Action 2 : Contribuer à la mobilisation partenariale	Maintien du conventionnement relatif à la coordination départementale des EVS	2020-2023	CCSS MSA Département Fédération Départementale des Foyers Ruraux

Axe 2 : Accompagner les structures de l'AVS à développer et à diversifier leur offre de services auprès de la population			
Action 1 : Mettre en œuvre des actions facilitant l'accès au numérique	Développer des projets sur la médiation numérique sur les territoires repérés suite aux diagnostics CTG	2020-2023	CCSS Elus Partenaires CTG Département
Action 2 : Outiller les EVS bénéficiant d'un salarié, en vue de faciliter l'accès aux droits des usagers (en l'absence de MSAP)	- Bénéficier des formations dispensées au personnel des MSAP - Contribuer au financement de l'équipement nécessaire	2020-2023	CCSS MSAP Département
Action 3 : Susciter et accompagner le déploiement des projets sur les territoires en lien avec les besoins repérés dans les diagnostics CTG et la charte famille MSA	Associer les EVS aux diagnostics CTG et aux actions qui en découlent	2020-2023	CCSS Elus Partenaires CTG Département MSA
Axe 3 : Faciliter la modernisation et l'adaptation des équipements existants aux nouveaux besoins des territoires et des habitants			
Action 1 : Soutenir les structures dans la réalisation de leur projet social	Accompagner les associations en amont de la réalisation du projet social	2020-2023	CCSS Fédération départementale des Foyers ruraux
Action 2 : Mettre en œuvre des actions de formation et d'information auprès des bénévoles et des salariés	- Organiser une formation annuelle - Inciter les structures à participer aux actions départementales de formation/d'informations entrant dans leur champ d'actions	2020-2023	CCSS DDCSPP Fédération départementale des Foyers ruraux
Action 3 : Faciliter la mise en réseau des structures	- Organiser une rencontre annuelle autour de la démarche SENACS	2020-2023	CCSS

	<p>- Alimenter le site dédié à l'animation de la vie sociale dans le cadre de la coordination assurée par la Fédération Départementale des Foyers Ruraux</p>		<p>Fédération départementale des Foyers ruraux Fédération Régionale des Centres Sociaux</p>
--	--	--	---

THEMATIQUE

ACCES AUX DROITS

THEMATIQUE : ACCES AUX DROITS

Contexte : Convention d'Objectifs et de Gestion Cnaf – Stratégie de lutte contre la pauvreté – Schéma des solidarités

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté se mobilise fortement contre le non-recours. En effet, trop de familles, de travailleurs pauvres ou de personnes en situation d'exclusion méconnaissent leurs droits. Agir pour l'accès aux droits en simplifiant les démarches et en accompagnant les personnes doit permettre de lutter contre les situations d'exclusion.

La COG :

- RDV des droits (parcours coordonnés et inter-branches)
- accompagnement au numérique des publics les plus fragiles
- développer des partenariats (AVS, CCAS, MSAP, MDS...) par l'intermédiaire des CTG.

Axes et Actions	Résultat attendu	Calendrier	Acteurs
Axe 1 : Développer les partenariats pour simplifier l'accès aux droits			
Action 1 : Veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire dans le cadre des CTG	Continuer le travail de formation des MSAP par les cadres de la CCSS et s'adapter au nouveau contexte des Mfs. Offrir la possibilité d'accueil sur rdv pour les questions complexes en visio. Mettre en place des actions numériques sur les territoires ruraux « Coup de pouce connexion »	2020-2023	CCSS MSA MSAP/MFS DDCSPP Département
Action 2 : Mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre des CTG : - Cœur de Lozère : Permettre aux habitants du territoire de connaître et faire valoir leurs droits notamment dans le cadre de la dématérialisation des procédures.	Mise en place d'ateliers numériques en collaboration avec les partenaires Etendre ces ateliers sur le territoire.	2020-2023	CCSS Département

<p>Action 3 : développer l'accès à la cantine scolaire</p>	<p>Présenter les aides proposées à toutes les communes concernées en Lozère pour faciliter l'accès du plus grand nombre à la cantine.</p> <p>Permettre la tarification sociale sur l'ensemble des communes concernées par la mesure en Lozère</p>	<p>2020-2021</p>	<p>DDCSPP CCSS MSA Collectivités concernées</p>
<p>Action 4 : adapter le contenu des informations diffusées aux familles notamment par voie numérique en s'appuyant si nécessaire sur les ateliers numériques de la CCSS, les MSAP, les MFS</p>	<p>Veiller à l'accessibilité des informations destinées aux parents dans le cadre scolaire pour leur permettre d'exercer pleinement leur parentalité</p>	<p>2020-2023</p>	<p>EN CCSS Département</p>
<p>Action 5 : favoriser l'accès aux aides à la scolarité et limiter le non-recours aux droits</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les familles dans la constitution des bourses numérisées - Création d'une plaquette d'information sur les aides à la scolarité accessible à tous les publics 	<p>Lutter contre le non-recours</p>	<p>2020-2023</p>	<p>EN Département</p>
<p>Axe 2 : Réfléchir à la mise en place de « parcours coordonnés »</p>			
<p>Action 1 : Mettre en place un territoire « Lozère zéro décrocheurs scolaires » en articulant au mieux les actions des services de l'état, du Département et de l'Education Nationale</p>	<p>Réduire l'absentéisme et le décrochage scolaire et permettre à chaque jeune de quitter sa scolarité avec un diplôme</p>	<p>2020-2023</p>	<p>EN DDCSPP DIRECTE Département</p>

THEMATIQUES

TRANSVERSALES :

PARTICIPATION DES USAGERS

MOBILITE

LAÏCITE

DEVELOPPEMENT DURABLE

THEMATIQUES TRANSVERSALES

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté appelle à un « choc de participation » pour construire des réponses avec les personnes concernées. En effet, la première des exigences pour redonner pleinement sens et efficacité aux politiques sociales consiste à associer les personnes concernées à la conception, et à la mise en œuvre de ces politiques de solidarité.

THEMATIQUE : PARTICIPATION DES USAGERS

Axes et Actions	Résultat attendu	Calendrier	Acteurs
Axe 1 : favoriser la participation des familles			
Action 1 : favoriser par tous moyens la participation des familles aux actions	Participation effective d'usagers dans les groupes de travail, des réunions ou sollicitations dans le cadre d'enquêtes, participation à des journées thématiques	2020-2023	CCSS Département DDCSPP MSA EN Parents représentant de parents
Action 2 : Mettre en place des actions concrètes pour développer l'implication des parents et soutenir les familles notamment les plus éloignées du système éducatif	Aboutir à une coparentalité réunissant l'école et les parents	2020-2023	EN

THEMATIQUE : MOBILITE

Axes et Actions	Résultat attendu	Calendrier	Acteurs
Axe 1 : favoriser la mobilité des familles et des actions, veiller à un accès équitable aux services			
Action 1 : Dans une perspective de transversalité, porter une attention particulière à l'accès aux services pour les familles	Proposer des actions permettant de favoriser la mobilité des familles	2020-2023	MSA CCSS Département

THEMATIQUE : LAICITE

Axes et Actions	Résultat attendu	Calendrier	Acteurs
Axe 1 : Promouvoir le vivre-ensemble et partager les valeurs de la République au quotidien			
Action 1 : Poursuite des actions d'éducation à la laïcité dans les établissements scolaires	Préparer les citoyens de demain	2020-2023	EN MSA CCSS Département
Action 2 : Développer les actions de formation à l'égard des professionnels de la petite enfance et de la jeunesse		2020-2023	CCSS Département DDCSPP

THEMATIQUE : DEVELOPPEMENT DURABLE

Axes et Actions	Résultat attendu	Calendrier	Acteurs
Axe 1 : Promouvoir les démarches éco-responsable			
Action 1 : Promouvoir une politique de développement durable dans tous les lieux d'implantation scolaire	Proposer des actions permettant de favoriser la mobilité des familles	2020-2023	EN DDCSPP CCSS Département MSA REEL
Action 2 : former et mettre en réseau des établissements d'accueil du jeune enfant et des ALSH eco-responsables	Permettre et accompagner le développement des établissements labellisés éco-centre.	2020-2023	EN DDCSPP CCSS Département MSA REEL

Fait à Mende,

Le 09 octobre 2020

Madame la Préfète



Valérie HATSCH

Monsieur le Président du Conseil de la CCSS



Philippe ROCHOUX

Madame la Directrice de la CCSS



Ghislaine CHARBONNEL

Madame la Présidente du Département



Sophie PANTEL

**Monsieur le Directeur Académique des
Services de l'Éducation Nationale**



Alexandre FALCO

Madame la Directrice de la MSA du Languedoc



Marie-Agnès GARCIA

Monsieur le Président de l'UDAF



Michel CAPONI